

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2020

L'an **deux mille vingt** et le **trois** du mois **d'octobre à 10 heures**,
Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur
François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **29 septembre 2020.**

Date d'affichage : **29 septembre 2020**

Étaient présents : Mme Martine GRECO - M. Francis GRAÖ - M. Henri COSENZA
- M. Jean-Claude TORMO - M. Eric SAUVAIRE - M. Jean-Claude CUISINIER -
M. Eric DUPUIS - M. Philippe NOVAK -

Étaient absents : Mme France LAJOIE-GUIEU excusée

Absent représenté : M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à M. SAUVAIRE.

Secrétaire de séance : M. Philippe NOVAK

DELIBERATION N° 2020/39 Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION : Réhabilitation de voies communales ;
cours de l'école, accès cantine et chemin piétonnier.**

Monsieur le Maire explique que pour financer ce programme de travaux, la commune
peut solliciter l'aide du département par l'intermédiaire du Fonds Départemental d'Aide
aux Communes (FODAC).

Il présente le plan de financement :

Montant HT des travaux :	11838.95 € HT
Subvention FODAC (55 %) :	6511.43 € HT
Autofinancement :	5327.52 € HT

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Département au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FODAC) afin d'alléger la part communale dans le financement de ce projet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation de voies communales tel que présenté par Monsieur le Maire ;
- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté par Monsieur le Maire ;
- **SOLLICITE** auprès du Département l'attribution d'une subvention au titre du fonds Départemental d'Aide aux Communes (FODAC) afin d'alléger la part communale dans le financement de ce projet ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer en son nom toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO



Acte rendu exécutoire :
par sa notification en recommandée avec accusé de réception N°
et visa des services de la Sous - Préfecture de Forcalquier